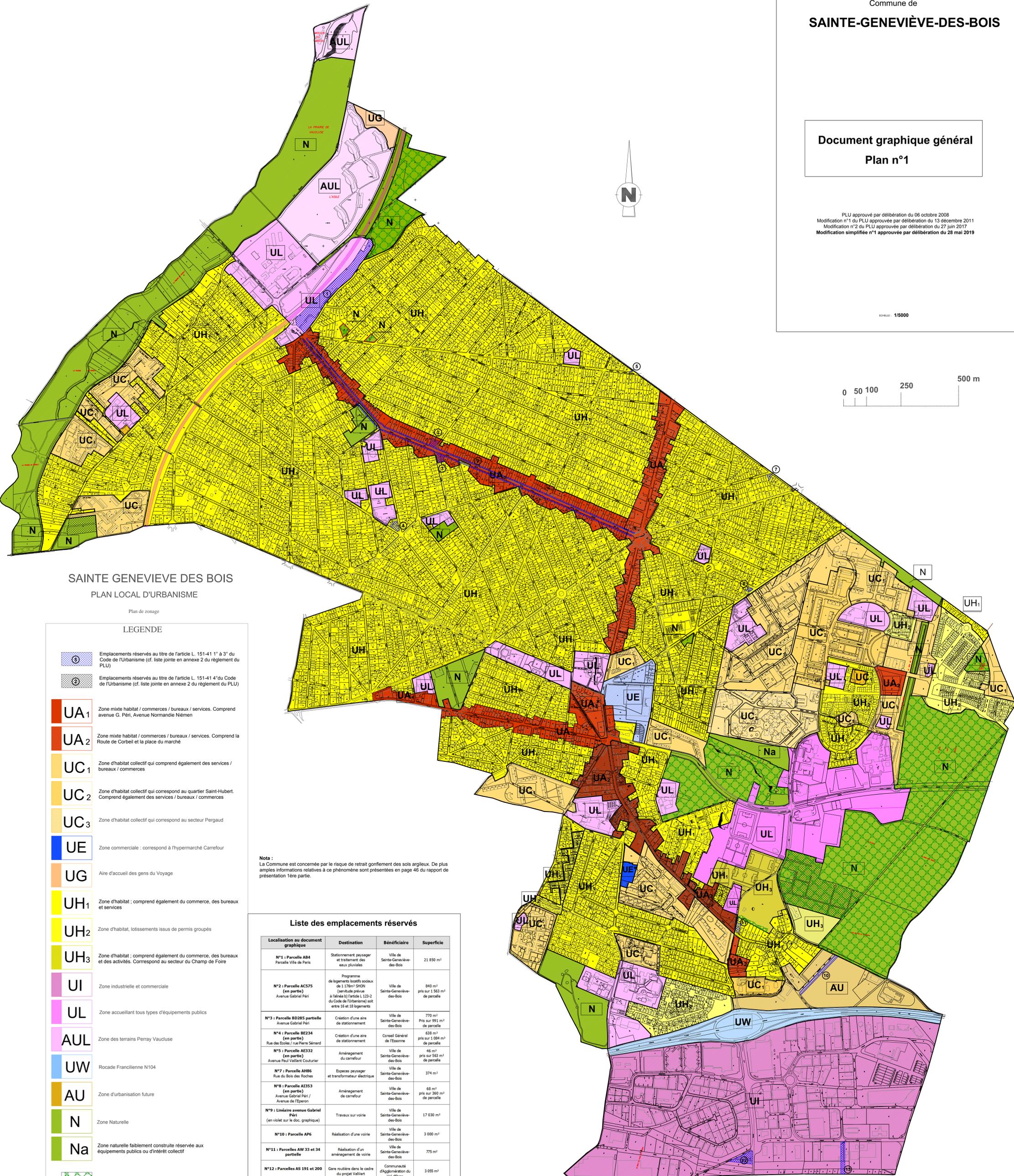


Document graphique général
Plan n°1

PLU approuvé par délibération du 06 octobre 2008
Modification n°1 du PLU approuvée par délibération du 13 décembre 2011
Modification n°2 du PLU approuvée par délibération du 27 juin 2017
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du 28 mai 2019

ÉCHELLE: 1/5000



SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

LEGENDE

- Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 1° à 3° du Code de l'Urbanisme (cf. liste jointe en annexe 2 du règlement du PLU)
- Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 4° du Code de l'Urbanisme (cf. liste jointe en annexe 2 du règlement du PLU)

- UA₁** Zone mixte habitat / commerces / bureaux / services. Comprend avenue G. Péri, Avenue Normandie Niémén
- UA₂** Zone mixte habitat / commerces / bureaux / services. Comprend la Route de Corbeil et la place du marché
- UC₁** Zone d'habitat collectif qui comprend également des services / bureaux / commerces
- UC₂** Zone d'habitat collectif qui correspond au quartier Saint-Hubert. Comprend également des services / bureaux / commerces
- UC₃** Zone d'habitat collectif qui correspond au secteur Pergaud
- UE** Zone commerciale : correspond à l'hypermarché Carrefour
- UG** Aire d'accueil des gens du Voyage
- UH₁** Zone d'habitat ; comprend également du commerce, des bureaux et services
- UH₂** Zone d'habitat, lotissements issus de permis groupés
- UH₃** Zone d'habitat ; comprend également du commerce, des bureaux et des activités. Correspond au secteur du Champ de Foire
- UI** Zone industrielle et commerciale
- UL** Zone accueillant tous types d'équipements publics
- AUL** Zone des terrains Perray Vaucluse
- UW** Rocade Francilienne N104
- AU** Zone d'urbanisation future
- N** Zone Naturelle
- Na** Zone naturelle faiblement construite réservée aux équipements publics ou d'intérêt collectif
- Espace Boisé Classé**

Nota :
La Commune est concernée par le risque de retrait gonflement des sols argileux. De plus amples informations relatives à ce phénomène sont présentées en page 46 du rapport de présentation 1ère partie.

Liste des emplacements réservés

Localisation au document graphique	Destination	Bénéficiaire	Superficie
N°1 : Parcelle AB4 (en partie) Parcelle Ville de Paris	Stationnement paysager et traitement des eaux pluviales	Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois	21 850 m ²
N°2 : Parcelle AC575 (en partie) Avenue Gabriel Péri	Programme de logements sociaux de 1 170m ² SHON (servitude prévue à l'article L.123-2 du Code de l'Urbanisme) soit entre 16 et 18 logements	Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois	840 m ² pris sur 1 563 m ² de parcelle
N°3 : Parcelle BD285 partielle Avenue Gabriel Péri	Création d'une aire de stationnement	Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois	770 m ² pris sur 991 m ² de parcelle
N°4 : Parcelle BE234 (en partie) Rue des Ecoles / rue Pierre Sémard	Création d'une aire de stationnement	Conseil Général de l'Essonne	638 m ² pris sur 1 084 m ² de parcelle
N°5 : Parcelle AE332 (en partie) Avenue Paul Vaillant Couturier	Aménagement du carrefour	Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois	46 m ² pris sur 363 m ² de parcelle
N°7 : Parcelle AH86 Rue du Bois des Roches	Espaces paysager et transformateur électrique	Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois	374 m ²
N°8 : Parcelle AI353 (en partie) Avenue Gabriel Péri / Avenue de l'Éperon	Aménagement de carrefour	Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois	68 m ² pris sur 360 m ² de parcelle
N°9 : Linéaire avenue Gabriel Péri (en viols sur le doc. graphique)	Travaux sur voirie	Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois	17 030 m ²
N°10 : Parcelle AP6	Réalisation d'une voirie	Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois	3 000 m ²
N°11 : Parcelles AW 33 et 34 partielle	Réalisation d'un aménagement de voirie	Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois	775 m ²
N°12 : Parcelles AS 191 et 200	Gare routière dans le cadre du projet ValVert	Communauté d'agglomération du Val d'Orge	3 055 m ²
Total			48 446 m²